

**A & ASSOCIES**  
**Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 8 000 €**  
**Siège social : 13, rue de Bellevue 54200 VILLEY ST ETIENNE**  
**430 276 824 RCS Nancy**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 18 heures,  
Au siège social à VILLEY ST ETIENNE,

Monsieur Jean-Luc HEMMER, Associé Unique et gérant de la société A & ASSOCIES, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'architecture au capital de 8 000 €, divisé en 400 parts sociales de 20 €,

**1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jean-Luc HEMMER, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**2. A pris les décisions suivantes :**

- ...,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- ...,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

....

**DEUXIÈME DÉCISION**

...

L'Associé Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'il vient d'approuver, que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société.

...

**CINQUIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

\* \* \*

Pour extrait certifié conforme  
Jean-Luc HEMMER  
Associé Unique Gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Luc', with a stylized, sweeping flourish extending to the left.